

Rentrée 2014

Toujours plus d'élèves dans le réseau public mais très peu de moyens nouveaux pour les faire réussir...

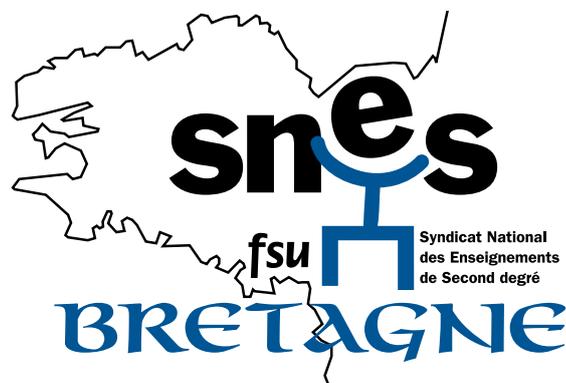
Depuis 2008 : 12 000 élèves en plus et 30 professeurs de moins !

La poussée des effectifs se poursuit : 2 172 élèves supplémentaires seront accueillis en septembre prochain dans les collèges et lycées publics bretons (post-bac compris). La prochaine rentrée confirme la hausse démographique observée depuis 2008 ; le cumul atteignant 12 000 nouveaux élèves en 7 ans. Cette augmentation est le fruit non seulement du dynamisme démographique et du solde migratoire positif favorable à la région, mais aussi d'une adhésion des familles au réseau public. En effet, le réseau privé ne connaît pas la même hausse. Ainsi, à la rentrée 2013, il n'atteignait pas ses propres prévisions d'effectifs : +707 élèves constatés pour +738 élèves attendus. Signalons que c'est

Retrait et dotation d'emplois de professeurs (en ETP = Poste en Equivalent Temps Plein).

R 2008	- 235
R 2009	+ 22
R 2010	+ 3,5
R 2011	- 39
R 2012	- 55
R 2013	+ 175
R 2014	+ 100
Cumul	- 28,5

sur le seul niveau seconde générale que ses prévisions ont été dépassées (+ 165 élèves), une conséquence évidente de la saturation des lycées publics. Il est plus que temps de donner un nouveau souffle à l'école publique en Bretagne avec des moyens et de nouvelles structures pour accueillir tous les jeunes dans le service public, gratuit et laïc. L'annonce par le Conseil Régional de l'ouverture d'un seul nouveau lycée public (à Ploërmel) à la rentrée 2019 est loin d'être suffisante pour répondre aux défis éducatifs de la région.

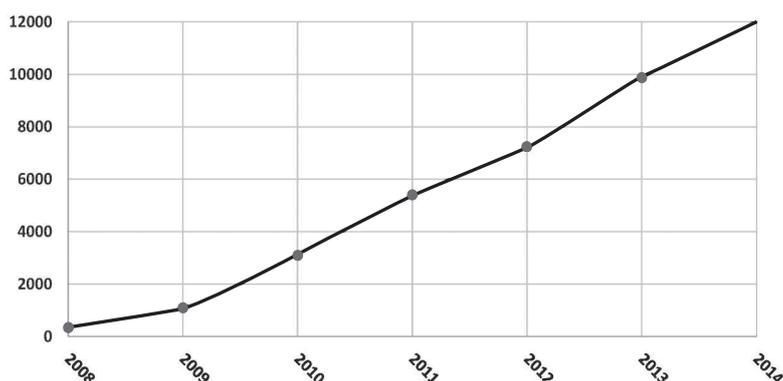


Edito

La Bretagne qui a perdu des centaines d'emplois sous Sarkozy, ne connaît pas de véritable plan de rattrapage. Les 100 nouveaux postes qui arrivent, représentent moins que ce que recevait à la rentrée 2013 le seul département de l'Ille et Vilaine. Le SNES et la FSU-Bretagne agissent pour que l'ensemble des problématiques des territoires soient entendues, sans se limiter aux seuls impératifs démographiques. La pression des effectifs doit être prise en compte mais sans jouer le département d'Ille et Vilaine contre les autres. Entre l'État et ses dotations insuffisantes et la Région qui commet une erreur politique majeure en repoussant la construction de nouveaux lycées publics, les mobilisations seront incontournables. Celle des forces politiques et des familles qui se reconnaissent dans un service public d'éducation, gratuit et laïc, celle des personnels qui chaque jour portent l'ambition scolaire pour tous les élèves, mais sans amélioration en vue ni de leurs conditions de travail ni de leur rémunération. Alors en 2014, avec le SNES et la FSU, revendiquons et agissons pour un service public d'éducation de qualité !

Gwénaél LE PAIH
22 janvier 2014

Augmentation cumulée des effectifs dans le 2nd degré public de la rentrée 2008 à la rentrée 2014



Suivez aussi l'actualité du SNES-Bretagne sur Twitter !
https://twitter.com/Snes_Bretagne

Publication réalisée par Jean-Marc Cléry, Thérèse Jamet-Madec, Gwénaél Le Paih, Pierre-Yves Moré, Solenne Ogier, Christine Ouvrard, Vincent Plé, Fabrice Rabat.

Bilan de la rentrée 2013 : l'action syndicale à l'œuvre !

Vu les DGH communiquées en janvier 2013 et la réalité des dotations en septembre dernier, les services académiques n'ont eu d'autre choix que de réinjecter **76 ETP** (emplois en équivalent temps plein) dans les établissements (21 en collège et 36 en LGT, tableau 1), entre autres en annulant des heures supplémentaires (-72 ETP soit **1 296 HSA en moins dans les DGH**). La pression syndicale de toutes les forces militantes du SNES a accompagné en continu depuis le CA de l'établissement jusqu'aux discussions paritaires dans les instances (CTA et CTSD), chacune des demandes des équipes : ouvertures de classes ou de filières, prise en compte des effectifs réels et des choix d'orientation des élèves, refus des HSA, exigence d'effectifs allégés en collège... Les moyens complémentaires attribués

avant la rentrée étaient indispensables pour faire face à une démographie scolaire particulièrement marquée mais toujours minorée par le rectorat : à la rentrée 2013, sur les 2 687 élèves supplémentaires, 670 n'avaient pas été pris en compte dans les prévisions ! Ces implantations tardives ont permis cependant d'annuler des compléments de service et/ou des mesures de carte scolaire et se sont ajoutées aux supports disponibles pour les affectations en juillet 2013 des TZR et des non-titulaires dont les CAD2 (étudiants contractuels 6h admissibles aux CAPES 2014 anticipés).

Sources des documents construits par le SNES : CTA janvier 2013 et janvier 2014.

Tableau 1

Rentrée 2013 : bilan	Collèges : + 1045 élèves		Prévision	Réalité	écarts
	DGH HP		5996	6017	21
	DGH HSA		467	438	-29
	Lycées G et T : + 967 élèves				
	DGH HP		3880	3916	36
	DGH HSA		468	439	-29
	Lycées Pro : + 675 élèves				
	DGH HP		2053	2072	19
	DGH HS		187	173	-14

Rentrée 2014 : prévisions	Collèges : + 475 élèves		Prévision	écarts
	DGH HP		6025	8
	DGH HSA		492	54
	Lycées G et T : + 1084			
	DGH HP		3970	54
	DGH HSA		483	44
	Lycées Pro : + 356 élèves			
	DGH HP		2033	-39
	DGH HS		192	19

Ex : entre janvier et septembre 2013, les collèges ont récupéré 21 ETP (emplois temps plein) de professeur par une annulation de 29 ETP en HSA (soit une suppression de 29x18 HSA). Pour septembre 2014, les dotations prévisionnelles reviennent en fait à + 8 ETP HP et +54 ETP en HSA par comparaison avec septembre 2013.

Rentrée 2014 : nouvelle mobilisation contre les Heures Supplémentaires !

La hausse des effectifs se concentre particulièrement sur le niveau 2nd générale et technologique. Le Ministère y répond de deux manières, d'une part en attribuant des postes de stagiaires, d'autre part en augmentant de nouveau les HS.

Pour affecter les lauréats des concours (2013-2 et 2014) que le ministère s'entête à considérer comme moyen d'enseignement, **l'implantation des emplois de stagiaires se poursuit dans les académies : la Bretagne reçoit 100 nouveaux emplois de professeur (équivalent temps plein)**. En plus d'une progression continue ces dernières années des effectifs en collège, la baisse des redoublements en fin de troisième (2% des décisions) se conjugue avec une orientation plus marquée vers la seconde générale et technologique (+1,4 point à la rentrée 2013). C'est pourquoi quelques DGH, notamment en lycée, devraient connaître une légère progression pour accompagner la hausse des effectifs attendue en seconde générale et technologique.

Ces tendances à la hausse, au lycée mais aussi dans les collèges, observées dans de nombreuses académies, ont d'ailleurs conduit le ministère à attribuer "des rallonges" de moyens... mais en heures supplémentaires, soit 45 emplois (équivalents temps plein) en HSA pour l'académie (tableau 2) ! Les heures supplémentaires progresseront donc, particulièrement en collège, et bien au-delà des 45 emplois HSA attribués : la comparaison avec les moyens réellement en œuvre à la rentrée 2013 montre une augmentation prévue des HSA de +54 ETP en collège et +44 en lycée général et technologique (tableau 1) !

La bagarre à mener avec les équipes pour refuser collectivement les HS et exiger à la place des implantations de moyens en heure-poste est une nouvelle fois engagée ! Comme à la rentrée 2013, le rectorat devra s'y résoudre et implanter des postes provisoires à la place des HSA, autant d'opportunités nouvelles pour stabiliser les TZR et affecter les stagiaires.

Tableau 2

Rentrée 2014 2 nd degré public	Collèges		Evolution des effectifs	Lycées G et T		Evolution des effectifs	Lycées Pro		Evolution des effectifs	Total		Evolution des effectifs	SITUS	Dotations totales en emplois. 2 nd degré public HP + HSA
	Dotations en emplois			Dotations en emplois			Dotations en emplois			Dotations en emplois				
	HP	HSA		HP	HSA		HP	HSA		HP	HSA			
22	0	-1	-66	15	1	214	-8	0	54	7	0	202	5	100 + 45
29	2	1	33	16	1	232	-3	2	85	15	4	350		
35	25	19	444	38	12	387	-7	2	125	56	33	956		
56	3	6	64	16	1	251	-2	1	92	17	8	407		
Total	30	25	475	85	15	1084	-20	5	356	95	45	1915		

Ex : 15 emplois de professeur (en heure-poste équivalent temps plein) et 1 emploi en heure supplémentaire (soit 18 HSA) sont attribués pour les lycées des Côtes d'Armor qui accueilleront 214 élèves supplémentaires (prévisions d'effectifs) en septembre 2014.

Vote de la DGH : imposons la démocratie.

Dans une circulaire académique adressée le 9 janvier dernier aux chefs d'établissement (en ligne sur rennes.snes.edu), le Recteur, tout en invitant à la plus grande concertation dans cette période de préparation de rentrée, laisse aux directions toute liberté d'organiser au moment qui leur convient, le vote de la répartition de la DGH. Cet arbitrage inattendu, que nous contestons fortement, est en contradiction avec ceux qui ont été rendus publiquement par le rectorat jusqu'à présent.. Des tensions vives sont prévisibles dans les collèges et les lycées où le chef d'établissement s'organiserait pour ne rien communiquer aux personnels, refusant toute présentation de la DGH en conseil d'administration, instance démocratique de l'établissement. Signalez au plus vite à la section académique du

SNES une direction qui refuserait malgré vos demandes de mettre à l'ordre du jour d'un CA d'ici aux congés d'hiver le projet de répartition de la DGH. Le recteur s'est en effet engagé à contacter tous les chefs d'établissements qui se dispenseraient de concertation sur la présentation de rentrée. Le SNES académique continue d'exiger que le vote de la DGH au cours des prochains CA demeure la règle, le SNES national s'adressant au Ministère pour que des consignes strictes soient données aux académies. Rappelons que la transparence est profitable à tous et permet de faire entendre aux services académiques lors des instances paritaires des réalités d'établissement qui imposent une attention particulière.

Heures statutaires : statu quo à la rentrée 2014

La réécriture des statuts par le ministre Peillon n'étant pas achevée, le rectorat confirme qu'à la rentrée toutes les heures statutaires restent attribuées selon le décret de 50. A notre demande, le rectorat s'engage donc à faire appliquer le droit coutumier que permettent les textes statutaires, fragilisés depuis le ministère De Robien par l'annulation de plu-

sieurs circulaires d'application. Les chefs d'établissements en ont été informés. **Signalez-nous toute tentative locale de redéfinition, par exemple, des heures de chaire, de laboratoire, de cabinet, de déplacement entre deux établissements de communes non limitrophes, nous obtiendrons du rectorat leur rétablissement.**

Stagiaires 2014

A la rentrée, **les lauréats des concours 2014 anticipés** (2013-2) seront stagiaires à plein temps, au prétexte d'une entrée progressive dans le métier par le CAD2 (pas pris par tous) ! Les admisibles non CAD2 ont dû se trouver un stage en établissement. Les interventions du SNES ont permis que leur conseiller pédagogique perçoive une indemnité de 200 €.

Les lauréats des concours 2014 seront à mi-temps, mais payés plein temps échelon 1 et non échelon 3 ! Plus « rentables » pour l'administration, les stagiaires seront aussi plus nombreux. Une baisse des capacités d'accueil à l'INTER est donc probable, ainsi qu'un mouvement INTRA moins fluide du fait de la réservation de postes libérés (retraite, mutation ...).

Note de vie scolaire : c'est fini !

La Note de Vie Scolaire (NVS), imposée en 2005 avec la loi Fillon, sans concertation et au mépris de la profession était rejetée à une très large majorité. En juillet, la loi d'orientation abrogeait la NVS, mais le décret d'application se faisait attendre. Même le Conseil Supérieur des Programmes émettait un avis négatif sur le maintien de cette note. Le SNES-FSU n'a eu de cesse de demander son retrait, proposant une dernière pétition en octobre 2013 (5 000 signatures depuis). La nouvelle est enfin annoncée au JO du 15 janvier 2014 : la NVS n'est plus !! Le SNES-FSU avec toute la profession ne peut que se féliciter de cette victoire.

Pétition contre les HS en ligne sur : www.rennes.snes.edu

A faire signer et à communiquer le plus vite possible aux représentants du SNES de votre département pour intervention syndicale en CTSD.

Moyens CPE : une mystification scandaleuse !

Pour la rentrée 2014, l'académie de Rennes est dotée de 10 postes supplémentaires de CPE. Une excellente nouvelle ! Malheureusement, bien vite contrariée ! À la vue des documents du CTA : pas un seul de ces moyens ne sera implanté dans les établissements. Responsable ? La LOLF, nous dit-on ! En 2006, 17 postes de CPE avaient été créés, consécutivement à la suppression d'emplois de MI/SE. Opération jamais régularisée, malgré les engagements du Rectorat et du Ministère. Les 10 postes « mesures 2014 », sont donc détournés pour gommer cette anomalie administrative. Inacceptable, au regard des énormes besoins dans l'académie : établissements sans CPE, collèges aux effectifs pléthoriques avec un CPE... une centaine de postes, selon notre évaluation.

COPSY et DCIO :

pour la défense de nos missions et de nos services!

Lors d'une audience au Rectorat le 9 janvier portant sur l'expérimentation du Service Public Régional d'Orientation (SPRO), le SNES-FSU a fait part de l'inquiétude des conseillers d'orientation psychologues et des directeurs de Centres d'Information et d'Orientation. La Région Bretagne est déterminée à vouloir organiser tous les services et mutualiser les différents acteurs : c'est une préfiguration du futur service public régional de l'orientation qui se construit à marche forcée. Elle outrepassa ainsi le texte de projet de loi de décentralisation. Nous avons rappelé que l'État est garant de l'orientation des élèves et des étudiants! A la demande du SNES-FSU, le SPRO doit faire l'objet d'une discussion lors d'un prochain comité technique académique.

Suite aux annonces des CG 56 et 22, le SNES-FSU défend les financements et le maintien de la carte des CIO. Le SNES-FSU rencontre actuellement les présidents des CG.

Une mobilisation forte et visible est prévue dans la semaine du 3 au 7 février 2014.

STI2D

La sortie du moratoire STI2D à la rentrée 2014 a été confirmée. Le rectorat n'a identifié que quelques mesures de carte scolaire sur les 15 collèges encore concernés par le dispositif, mais les établissements pourraient en faire remonter davantage.

A défaut d'être entendus sur le maintien du moratoire, nous avons obtenu que les mesures de carte soient discutées au plan académique afin de ne pas laisser la main aux seuls chefs d'établissements. Un GT devrait permettre de dresser le bilan réclamé par le SNES en CTA et CHS-CTA (évolution des effectifs, situation des enseignements et des collègues, conditions de travail), et de poursuivre la réflexion sur les parcours dans les filières technologiques. De ce point de vue, le principe de maintenir les enseignements exploratoires « STI2D » dans les lycées technologiques est un signal positif.

Langues vivantes en collèges. Quand la mobilisation paye.

Après avoir dû retirer son projet face à l'opposition unanime que le SNES a initiée dès sa publication dans la presse, le Recteur propose à présent aux collèges de mettre en œuvre des « projets langues » et invite les établissements volontaires à se lancer dans l'expérimentation d'une généralisation de la LV 2 en 5ème. Comme il l'a confirmé au SNES le 8 janvier, ce volontariat s'entend du point de vue des collègues et non du chef d'établissement.

Par ailleurs, en aucun cas une telle expérimentation ne doit conduire à une dégradation des conditions de travail des enseignants ce qui, à moyens constants, relève de la quadrature du cercle.

En cas de problème, contactez le SNES académique.

Langues vivantes au lycée : une ouverture à saisir

La circulaire ministérielle portant sur les évaluations en LV qui sera publiée au BO jeudi 23 janvier offre une opportunité aux équipes de LV en leur permettant de reporter les évaluations orales. Elle offre en outre à ceux qui en ont besoin la possibilité d'avoir recours à une banque de sujets académiques. Le secrétariat académique a envoyé un mail à tous les collègues de lycée pour qu'ils soient informés. Les collègues peuvent s'adresser au S3 pour tout problème dans leur établissement.

Important

Votez avant le vendredi 14 février : dans votre S1 ou par correspondance

sur le rapport d'activité national et sur le rapport financier national. Voir l'US MAG janvier, page 12

A venir

Le congrès académique du SNES se tiendra près du Lac de Guerlédan, à Mur de Bretagne, les 25 et 26 février. Il préparera le congrès national du SNES qui se déroulera à Marseille du 31 mars au 4 avril. Les pré-rapports reçus avec l'US MAG de janvier 2014 permettent déjà de se faire une idée des questions dont nous débatterons dans les congrès, nous y reviendrons plus largement dans une publication prochaine.

Vous pouvez dès à présent vous inscrire pour le congrès académique : complétez le bulletin d'inscription. Les membres de la CA académique sont membres de droit, mais doivent également s'inscrire.

CONGRÈS ACADÉMIQUE


Les 25 et 26 février 2014
Lac de Guerlédan

CONGRES ACADEMIQUE : 25 ET 26 FEVRIER 2014

A retourner au S3 : SNES Bretagne 24, rue Marc Sangnier – 35200 RENNES ou par mail à s3ren@snes.edu

Nom : Prénom :

Etablissement :

Adresse personnelle :

Téléphone :

Mail :@.....

Hébergement :

- mardi 25 soir : oui non

Repas :

- mardi midi : oui non

- mardi soir : oui non

- mercredi midi : oui non

